

Privilège

En fait, la façon la plus efficace et rapide est clairement d'utiliser une lettre, au lieu de se lever en Chambre. Personne ne peut questionner mon courage quant aux droits linguistiques. J'ai participé avec acharnement à l'adoption du projet de loi C-72 en tant que ministre d'État au Conseil du Trésor, leader adjoint du gouvernement à la Chambre, ainsi qu'en tant que député. Plusieurs de mes commettants me reprochent ce rôle actif. Moi, j'en suis fier.

J'appuie la dualité linguistique de ce pays. Je l'appuie sans équivoque. Je ne fais pas partie d'APEC. De plus, je déplore leurs points de vue et tout ce qu'ils représentent. Par ailleurs, en tant que député, je me dois de représenter mes commettants. Certains membres d'APEC qui habitent dans ma circonscription m'ont demandé de déposer leur pétition à la Chambre. Je l'ai donc fait, et cela a permis au gouvernement de leur répondre de façon claire, nette et précise.

Je ne suis pas d'accord avec les opinions d'APEC, mais ils ont le droit qu'on les présente à la Chambre. Et moi, j'ai le droit de décider de la façon de le faire sans être accusé d'un manque de courage.

Je demande donc à mon honorable ami de me présenter ses excuses, ainsi qu'à mes collègues.

[Traduction]

Enfin, permettez-moi de m'exprimer en anglais, au cas où j'aurais oublié quelque chose. Je veux bien me faire comprendre par tout le monde. Les WASP défendent les minorités depuis des siècles, et nous continuerons à le faire. Nous rejetons l'intolérance partout où nous la trouvons, et nous serons toujours prêts à prêcher la tolérance et à protéger les droits des minorités.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques commentaires à la suite de cette déclaration, que j'accepte et que je reconnais, qu'on aurait dû faire peut-être il y a quelques mois. Toute la question soulevée par le ministre est une question fort importante pour l'ensemble de cette Chambre et pour les Canadiens qui respectent, non seulement notre Constitution mais qui respectent aussi les langues officielles de ce pays. Et je reconnais au ministre son caractère qui a été toujours honnête en traitant de cette question, et je lui reconnais également sa capacité de se lever en cette Chambre et de maintenir ses positions sur la question des langues officielles.

Je dois tout de même soumettre à la Chambre que lorsqu'un journaliste nous appelle pour nous demander, à la suite de certaines publications dans les journaux, à savoir pourquoi un ministre n'a pas fait de commentaires ou déposé publiquement une pétition, il est reconnu, monsieur le Président, que dans cette Chambre, et ce

n'est pas moi qui le dis, cela a été dit bien souvent avant moi, que certains députés, lorsqu'il y a une question fondamentale qui les touche, que ce soit les langues officielles, comme dans mon cas, ou l'avortement pour d'autres—et je dois citer peut-être la peine capitale ou d'autres sujets de ce genre qui sont difficiles pour bien des députés—ces sujets exigent pour bon nombre d'entre nous des décisions douloureuses, et parfois extrêmement difficiles.

Je pense que la question de la paternité d'une pétition, même si elle est signée par des députés, n'est pas la question. On connaît tous le Règlement. On sait très bien que les pétitions sont habituellement le fruit d'un travail de groupe. Dans ce cas-ci, il s'agissait de pétitions qui avaient été organisées par le groupe APEC, qui est reconnu comme un groupe extrémiste de droite en ce qui concerne les langues officielles et qui a depuis longtemps voué son travail à éliminer de ce pays le respect des deux langues officielles, soit le français et l'anglais, et qui veut faire du Canada un pays unilingue anglais. Moi, je vais me battre contre cela, contre ce concept et je pense que le ministre se joindra à nous pour faire cette bataille.

Ayant dit cela, monsieur le Président, je ne pense pas que le ministre ou tout ministre de la Chambre des communes, qu'il s'agisse d'une pétition d'APEC, qu'il s'agisse d'une pétition dans leur circonscription concernant la TPS, la taxe de vente, qu'il s'agisse d'une pétition pro ou contre l'avortement, je ne pense pas qu'un ministre, puisqu'il est représentant d'un Cabinet qui se veut solidaire, se doive ou a le droit de dire: moi, cette pétition-là, je vais la remettre au greffier tel que le Règlement le permet à l'article 35(6). Je pense que le ministre a touché le point et peut-être que dans mon expression «manque de courage», j'ai voulu exprimer ce que je reconnais peut-être comme étant un des problèmes que certains députés ont, c'est de se lever et de dire: moi, je désavoue cette politique de vouloir tuer le concept des langues officielles, mais je dépose la pétition comme député d'une circonscription qui se veut représentative de certains groupes dans ma circonscription qui préconisent des choses auxquelles, moi, je ne m'associe pas. Cela prend du courage pour faire cela, monsieur le Président. Je l'ai déjà fait dans cette Chambre. Le ministre l'a fait souvent pour autre chose; sur la question des langues officielles, aujourd'hui, il l'a fait. Et je le respecte beaucoup pour cela parce qu'il a désavoué, en cette Chambre, l'APEC et ce qu'elle représente. Et de cela je lui suis reconnaissant, et je pense que tous les Canadiens lui doivent une fière chandelle pour cette déclaration importante.

Mais, ce que je voulais dire, monsieur le Président, c'est que dans la Chambre des communes, et la procédure que nous avons, il est difficile, parfois, de tenir compte des opinions énoncées dans des pétitions qui sont déposées par le truchement du greffier. Il faut dire que